

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie Santé (BS), parcours Assurance qualité des produits de santé (AQPS) – rentrée 2024** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président/e : VEJUX Anne, responsable du M1 AQPS, Maître de Conférences

Membres :

- BERARD Véronique, Maître de Conférences, responsable du M2 AQPS
- ANDREOLETTI Pierre, Maître de Conférences, responsable du M2 MIB
- CHERKAOUI-MALKI Mustapha, Professeur des Universités, responsable Parcoursup
- MICARD Daniel, Professeur Associé, Directeur Pôle Innovation AERBFC
- POINSSOT Benoit, Professeur des Universités, Responsable de la Mention Biologie Santé

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, *le 2 avril 2024*

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE.